

## Colloque

### DU MOUVEMENT WALLON A LA WALLONIE EN MOUVEMENT

Parlement de Wallonie, 17 novembre 2015

Allocution d'accueil du Président André Antoine

Mesdames et Messieurs les Députés,  
Mesdames et Messieurs les mandataires provinciaux et communaux,  
Messieurs les Président et Directeur de l'Institut Destrée,  
Mesdames et Messieurs les représentants du corps scientifique,  
Chers amis,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Parlement de Wallonie. C'est évidemment la démocratie wallonne qui sera au cœur de notre réflexion, tout au long de cette journée.

Mais pouvons-nous ignorer que le mot démocratie a une résonance particulière, trois jours après les actes odieux qui ont frappé nos amis français et dans lesquels des familles wallonnes ont aussi été endeuillées. Pouvons-nous aujourd'hui nous dispenser de rappeler avec force que l'obscurantisme est l'ennemi absolu de l'état de droit et de la liberté.

Au nom des 75 membres du Parlement de Wallonie, j'ai d'abord à cœur de témoigner notre sympathie à l'égard de toutes les victimes et leurs familles, mais aussi notre solidarité et notre amitié à toute la nation française : une nation dont nous partageons la culture, les racines et les valeurs; une nation avec laquelle nous avons partagé l'épreuve des deux guerres mondiales ; une nation enfin qui est notre complice dans l'aventure de la construction européenne.

\*\*\*\*\*

En bref, Mesdames et Messieurs, à la lumière des événements inqualifiables de ce 13 novembre et avant même d'entamer nos travaux, il me semble important de rappeler que la démocratie n'est pas une évidence universelle.

La démocratie est certes le premier commun dénominateur de l'Union européenne. Elle est un facteur avéré de justice, d'équité et de bien-être au sein du monde occidental. Mais son absence dans de trop nombreuses régions du monde laisse des populations exposées au totalitarisme et à la persécution.

Est-ce à dire que la démocratie est une vérité immuable, voire un eldorado politique ? Est-ce à dire qu'elle doit constituer un paradigme figé ? Non, même là où elle existe, la démocratie a vocation à être continuellement en devenir.

Le philosophe anglais, John Locke, considérait à juste titre que le préalable de la société civile était la délégation consentie des prérogatives individuelles à la puissance publique. Ce principe de délégation reste évidemment d'actualité dans tous les états démocratiques, mais il est appelé à évoluer. Parce que les citoyens entendent plus que jamais « être acteurs » de l'action politique. Et c'est d'ailleurs pour répondre à cette aspiration que notre Parlement de Wallonie s'est récemment ouvert à la participation directe des citoyens, notamment au travers des consultations publiques et des pétitions électroniques.

\*\*\*\*\*

Il ne suffit toutefois pas d'enrichir le rôle des citoyens pour faire progresser la démocratie. Dans un Etat fédéral comme la Belgique, dans un Etat où la logique fédérative a un caractère centrifuge, dans un Etat où l'autonomie des Régions et Communautés est la finalité du fédéralisme, le chantier de la démocratie wallonne repose aussi et inmanquablement sur le défi de la maturité.

Défi de la maturité : que devons-nous entendre par là ? Les réformes successives de l'Etat ont approfondi l'autonomie et les responsabilités de la Wallonie, au point que son budget a été multiplié par 26 en trois décennies. Quant au Conseil régional wallon de 1980, il est devenu Parlement de Wallonie : véritable Parlement national au sens même du processus de Lisbonne. Cette dernière évolution n'est pas anodine. La réforme de la politique agricole commune, les implications des normes SEC sur les finances régionales ou encore la conclusion de traités de libre échange sont au cœur des travaux. En intervenant dès la gestation des traités internationaux, notre Parlement n'est plus sujet mais acteur sur la scène internationale. Des traités comme le TTIP et le CETA, susceptibles d'avoir des répercussions directes dans les matières régionales, ne sauraient voir le jour sans approbation de notre Parlement.

Et pourtant, alors même que la démocratie wallonne se fait plus consistante, alors que le mouvement wallon repose historiquement sur une fierté identitaire, la Wallonie semble subir son destin davantage qu'elle ne le dirige. Pouvons-nous, en effet, considérer que les compétences qui ont intégré le giron régional, depuis 1980, l'ont été par la seule volonté des décideurs wallons ?

Reconnaissons, en effet, que notre fédéralisme s'est surtout construit au gré des soustractions de compétences en provenance de la « Maison Belgique » et non en fonction de nos propres exigences.

Sans vouloir heurter la mémoire des chevilles ouvrières du mouvement wallon, sans nier un seul instant leur détermination, reconnaissons que la Wallonie n'a pas réellement choisi son destin institutionnel. Or si notre Région ne se dote pas des outils nécessaires à l'action publique, la poursuite du mouvement wallon se révélera plus velléitaire que volontaire.

S'il se poursuit de manière simplement velléitaire, le mouvement wallon ne permettra pas à la Wallonie d'assumer ses vraies responsabilités. Celles-ci ne feront que se cacher derrière le masque d'une identité incantatoire. Il renoncera ainsi à être partie prenante du nécessaire contrôle de l'action publique. Il renoncera à appuyer ses stratégies de développement sur des outils d'évaluation et de prospective budgétaire et financière.

En revanche, s'il se poursuit de manière volontaire, le mouvement wallon disposera enfin de tous les moyens nécessaires à son existence, sera en mesure de mobiliser ses forces vives et pourra ainsi assumer son équipollence avec l'Etat fédéral.

\*\*\*\*\*

Le mouvement wallon doit rester conséquent avec lui-même. Il doit honorer sa genèse et les efforts de ceux qui l'ont animé tout au long de son histoire. Il doit ainsi contribuer à compléter ses institutions politiques et à permettre aux acteurs sociaux de s'impliquer davantage dans les choix déterminants pour l'avenir de la Wallonie.

Dans cette perspective, cinq impératifs s'imposent à mes yeux :

**Premièrement**, la Wallonie n'a pas droit au chapitre dès lors qu'il s'agit de désigner les membres des juridictions qui sont compétentes pour la juger ou la contrôler. Aujourd'hui, en effet, la Cour des comptes, la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat n'ont pour représentation interne que celle de l'Etat fédéral. Pourquoi, demain, les Régions ne pourraient être les partenaires actifs de cette représentation en participant à la désignation des membres de la Cour des comptes, des juges de la Cour constitutionnelle et des conseillers d'Etat ?

**Deuxièmement**, le lieu de dialogue, par excellence, entre toutes les composantes institutionnelles de la Belgique, à savoir le comité de concertation, n'est présidé que par l'Etat fédéral. Comment pourrait-on contester la légitimité d'une présidence tournante de ce comité. Il y va de la capacité de la Wallonie d'être à la manœuvre, au même titre que les autres entités fédérées, dans les arbitrages liés à la configuration fédérale du pays.

**Troisièmement**, la Wallonie est aujourd'hui démunie pour sécuriser dans le temps son action politique. En effet, elle ne dispose pas d'un véritable outil de prospective budgétaire et financière. Dans une logique de complémentarité avec l'IWEPS, la cellule d'information financière de la Région wallonne devrait devenir une authentique cellule d'expertise et de prospective et compléter ses missions par la production d'études, de prévisions et de recommandations.

**Quatrièmement**, la Wallonie vient de gagner de nouvelles compétences liées au marché du travail et à la sécurité sociale et les budgets qui y sont liés. Mais aujourd'hui, dans certaines structures publiques comme le FOREM, les partenaires sociaux sont gestionnaires sans être véritablement administrateurs publics. Ils doivent désormais être pleinement responsables des ressources et des objectifs dévolus à la politique de l'Emploi.

**Cinquièmement**, enfin, la Wallonie reste enserrée dans le labyrinthe des organes consultatifs, trop nombreux et par voie de conséquence peu attractifs pour les décideurs. Un des principaux défis dans le redéploiement de l'action politique en Wallonie sera de rationaliser véritablement la fonction consultative.

\*\*\*\*\*

Un mouvement wallon volontaire ne s'assimile toutefois pas à une fuite en avant, niant les vertus d'un fédéralisme loyal et solidaire.

Assumer nos responsabilités, c'est d'abord mesurer l'impact de nos propres décisions. Ce n'est pas supporter les décisions d'autres niveaux de pouvoir, en l'occurrence celles de l'Etat fédéral. Dans un contexte d'équipollence, c'est-à-dire dans un contexte où il n'existe pas de première ou de deuxième division institutionnelle, les entités fédérées doivent disposer d'une totale capacité contradictoire en matière budgétaire et fiscale. De même, les collectivités locales doivent avoir la garantie de neutralité financière face à toutes les décisions prises aux différents niveaux de pouvoir.

Mais exercer nos responsabilités, c'est aussi accompagner la progression de notre fédéralisme et veiller, dans cette perspective, à rendre possible le dialogue entre les francophones de notre pays. La sixième réforme de l'Etat s'est traduite par de nettes avancées régionales et par un statu quo communautaire. Incontestablement, l'avenir confortera cette approche régionale mais elle ne nous dispensera pas de maintenir un espace commun aux Wallons et aux Bruxellois, quitte à le réaménager.

\*\*\*\*\*

Mesdames et Messieurs, la renaissance a inventé la raison d'état. Machiavel, Botero ont posé la transgression et le réalisme politique comme principes d'expression de la puissance publique. Les lumières ont créé la société civile : cœur de la convergence des consciences individuelles. Le vingtième siècle a consacré l'état raisonnable : empreint de pragmatisme et de réactivité. Le vingt-et-unième siècle doit maintenant s'ouvrir à l'état volontaire, c'est-à-dire l'état qui s'assume, qui se réforme, qui se renouvelle. Et c'est cet état volontaire qui doit maintenant être le réceptacle de la Wallonie en mouvement.

La Wallonie est une entité politique en devenir, fondée à la fois sur un mouvement identitaire, sur des impulsions extérieures mais aussi sur un système de valeurs. Au sujet des valeurs, Madame Schnapper, une phrase de « *L'esprit démocratique des lois* » a particulièrement retenu mon attention. « *L'institutionnalisation des pratiques démocratiques et l'intériorisation des valeurs qui les portent ne peuvent être que le fruit d'un long apprentissage, à la fois intellectuel et institutionnel* ». Cet apprentissage des pratiques démocratiques constitue la mission de l'Ecole de la citoyenneté sur le point de voir le jour au sein de notre Parlement. Mais au-delà de l'apprentissage de la citoyenneté, j'ai le sentiment que votre propos résonne aussi comme un appel à la poursuite du cheminement de la démocratie wallonne : une démocratie qui se déploie non seulement sur des valeurs, mais aussi sur une identité assumée et sur une forme d'éthique de la responsabilité. Voilà bien des enjeux de première importance pour notre Région, qui seront au cœur des travaux de cette journée d'étude organisée en étroite collaboration avec l'Institut Jules Destrée et le Comité scientifique interuniversitaire et interdisciplinaire. Je les en remercie chaleureusement et vous invite, toutes et tous, à y contribuer audacieusement.

Bonne journée de travail à chacune et chacun.